



Formulaire de remboursement de la surtaxe d'inscription aux activités des personnes non-résidentes

La Municipalité de Stoke désire favoriser la pratique d'activités sportives, de loisirs ainsi que culturelles chez les jeunes, en y consacrant un montant à son budget annuel. Ainsi, il est prévu que la Municipalité rembourse au maximum 75% des frais de la surtaxe perçue jusqu'à concurrence de 125\$ par année civile, par jeune.

Conditions d'application

1. La personne est âgée de 17 ans et moins au moment de son inscription;
2. L'activité est non-offerte à la Municipalité de Stoke, c'est-à-dire qu'aucun cours ou pratique supervisée n'est accessible sur le territoire, que l'infrastructure permettant sa pratique est inexistante ou incomplète et qu'aucune ligue organisée et/ou reconnue au niveau régional ou national n'est en activité ou le niveau de jeu n'est pas offert pour l'âge du jeune.

Prénom/ nom du premier jeune :	_____
Prénom/ nom du second jeune :	_____
Prénom/ nom du troisième jeune :	_____
Prénom/ nom du tuteur :	_____
Adresse :	_____
Ville :	_____
Code postal :	_____
No de téléphone : (____) _____ - _____	Adresse courriel : _____

Documents exigés au dépôt de la demande

- Preuve d'âge du jeune (carte d'assurance maladie);
- Preuve de résidence avec photo du parent ou tuteur.trice légal.e déposant la demande(tout autre membre de la famille n'étant pas admissible);
- Reçu du paiement des frais d'inscription pour l'activité avec le montant de la surtaxe;
- Lettre de l'organisation confirmant la participation du jeune à plus de 75% de l'activité.

La Municipalité se réserve le droit de communiquer avec toute organisation afin de s'assurer que le jeune a bel et bien terminé l'activité.

Signature

Date